



VILLE DE LOURDES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nature de l'acte : 1.4

DECISION N° 2022 87

CONTRAT DE PRESTATION - VISITES GUIDÉES À VÉLO

*Transmis le 12.07.22
MPS en ligne le 12.07.22*

Le Maire de la Ville de Lourdes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération n°18 du Conseil municipal du 21 décembre 2021 portant modification de la délibération n°3 du Conseil municipal du 16 juillet 2020 et de la délibération n°2 du Conseil municipal du 14 avril 2021 relatives aux délégations du Conseil municipal au Maire, et notamment le 6°) 4°) délégrant à M. le Maire pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant d'une part la proposition de prestation de Kristien ANNYS, accompagnatrice touristique, sise 29 rue de la Ribère 65100 Aspin en Lavedan, d'organiser une prestation de guidage à vélo le mercredi 20 juillet 2022 à 9h et 13h30, dans le cadre du Fan Park du Tour de France,

Considérant d'autre part la volonté de la ville de Lourdes de mettre en place cette visite de guidage à vélo,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer un contrat de prestation avec Kristien ANNYS, accompagnatrice touristique, sise 29 rue de la Ribère 65100 Aspin en Lavedan, pour une prestation de guidage à vélo le mercredi 20 juillet 2022 à 9h et 13h30,

ARTICLE 2 :

De régler à l'ordre de Kirstien ANNYS, la somme de 276€ (deux cent soixante-seize euros) net, assujetti à la TVA par mandat administratif à l'issue de la prestation,

Cette somme est inscrite au 011 611 024 du budget principal 2021.

ARTICLE 3 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- affichée à l'emplacement réservé à cet effet dans le hall de l'hôtel de Ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE

Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax : 33 (0)5 62 46 10 36 – www.lourdes.fr

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 08 juillet 2022



Le Maire,

THÉRY LAVIT

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Théry Lavit', written over the printed name and extending across the seal.